

RÈGLEMENT du CHAMPIONNAT IRC 2025 MANCHE-ATLANTIQUE DUO

PRÉAMBULE - OBJECTIFS DU CHAMPIONNAT

Le CHAMPIONNAT IRC 2025 MANCHE-ATLANTIQUE DUO (ci-après le CHAMPIONNAT) est organisé par le Pôle Course du Yacht Club de France (ci-après YCF), sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFVoile) et avec le concours des clubs partenaires des littoraux des façades Atlantique et Manche.

Le CHAMPIONNAT permettra de classer entre eux tous les bateaux jaugés IRC en 2025 qui auront participé à au moins l'une des compétitions mentionnées à l'Article 3, **avec un équipage de deux personnes**.

Le YCF adressera les classements généraux provisoires, puis définitifs du CHAMPIONNAT à tous les clubs organisateurs et les publiera sur son site Internet. Il est de la responsabilité des clubs indiqués à l'Article 2 de respecter en tout point le document intitulé « Cahier des Charges des Championnats IRC – COMMUNICATION ».

Certaines compétitions peuvent faire l'objet de restrictions de la part des clubs organisateurs. En aucun cas le YCF n'est responsable de ces restrictions.

L'attention des clubs organisateurs d'une compétition se déroulant sur plusieurs jours consécutifs et incluant une course au large est attirée sur les règles 21.1.5.d) et 21.1.5.e) de la Règle IRC 2025.

ARTICLE 1 – RÈGLEMENT

Le CHAMPIONNAT est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable du YCF.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le CHAMPIONNAT est organisé avec le concours de :

Centre Nautique de Lorient	Société Nautique de la Trinité
Centre Nautique Paul Vatine	Transquadra
Centre Nautique de Pornic	Yacht Club de Cherbourg
La Rochelle Nautique	Yacht Club du Crouesty Arzon
Royal Ocean Racing Club	Yacht Club de Dinard
Société Nautique de la Baie de Saint-Malo	Yacht Club de Morlaix

ARTICLE 3 – PROGRAMME

19 compétitions sont inscrites au programme du CHAMPIONNAT.

Dates	Compétition	Organisateur
01 février	TRANSQUADRA MADERE MARTINIQUE ATLANTIQUE – ETAPE 2	TRANSQUADRA
17 – 21 avril	SPI OUEST FRANCE BPGO	SNT
01 – 05 mai	SEMAINE DE LA ROCHELLE HABITABLE	LRN
07 – 11 mai	GASCOGNE 45/5	LRN
28 mai – 01 juin	TELEGRAMME TRESCO TROPHEE	YCM
29 mai – 01 juin	ARMEN RACE USHIP	SNT
07 – 09 juin	LES 100 MILLES ET PLUS	YCCA
14 – 15 juin	TROPHEE AUDI - 100 MILLES ET UNE NUIT	YCD
14 – 20 juin	DUO CATAMANIA	YCCA
20 – 22 juin	TICKET TO WIGHT	YCC
06 – 09 juillet	LA TRINITE COWES BY ACTUAL	SNT
11 juillet	COWES DINARD/SAINT-MALO RACE	RORC / YCD
26 juillet	ROLEX FASTNET RACE	RORC
18 – 23 août	DOUBLE DE NORMANDIE	CNPV
23 août	TROPHEE AUDI – LE TOUR DES SEMAPHORES	SNBSM, YCD
29 – 31 août	CAP 300 (Qualificative Cap Martinique 2026)	YCCA
06 – 07 septembre	LA NUIT DES ILES DU PONANT	SNT
19 – 21 septembre	L'ATLANTIQUE LE TELEGRAMME E. LECLERC	CNL
27 -28 septembre	VIRE LES ILES	CNP

ARTICLE 4 – SECURITE

Sur l'ensemble des courses du CHAMPIONNAT, le YCF recommande au minimum l'application des RSO Catégorie 3, plus radeau de survie, ainsi que le port obligatoire d'un équipement individuel de flottabilité et d'une balise personnelle de type PLB. D'autre part, tous les skippers devraient être équipés d'un téléphone mobile (et/ou satellite) et transpondeur AIS émetteur/récepteur allumé en permanence sur toutes les courses « offshore ». L'utilisation d'un pilote automatique (et/ou régulateur d'allures) est également recommandée ; en conséquence, le YCF recommande aux clubs organisateurs d'indiquer dans leur avis de course que la Règle IRC 15.2.d) ne s'applique pas.

Le YCF incite fortement les organisateurs d'un évènement associant une série en double et une série en solo à faire partir ces deux séries sur des départs séparés.

ARTICLE 5 – CONTROLE DE JAUGE PAR L'AUTORITE DE RATING (YCF)

L'Autorité de Rating peut demander au propriétaire de tout bateau participant au CHAMPIONNAT de soumettre son bateau à une procédure d'Endorsement ou à un contrôle de jauge, éventuellement dans le cadre d'une procédure de révision de rating (Voir Règle IRC, article 9). Une telle demande peut intervenir à tout moment et sera adressée par courriel (avec accusé de réception – courrier recommandé le cas échéant).

En cas de refus du propriétaire d'y répondre favorablement, les résultats de son bateau sur les compétitions inscrites au programme du CHAMPIONNAT ne seront pas pris en compte dans le classement dudit CHAMPIONNAT.

ARTICLE 6 – CERTIFICATS IRC, CERTIFICATS SER ET DATE LIMITE POUR LE DEPOT D'UN CERTIFICAT

6.1 Certificat à durée de validité limitée (SER)

A l'exception des compétitions exclues, citées ci-dessous, un bateau ne disposant pas déjà d'un certificat IRC, peut participer à une compétition du CHAMPIONNAT en présentant un certificat SER (Certificat à durée de validité limitée). Ce certificat SER peut être reconduit gratuitement pour une seconde compétition du CHAMPIONNAT sur demande auprès du Centre de Calcul IRC.

Les compétitions exclues (Certificat SER non autorisé) sont :

- Transquadra
- Cowes Dinard Saint-Malo Race
- Rolex Fastnet Race

6.2 Date limite de dépôt d'un certificat

A moins qu'un avis de course n'impose un délai supérieur, le certificat IRC (primaire ou secondaire, voir Règle IRC 8.2.1) ou le certificat SER d'un bateau inscrit à une compétition du Championnat doit être remis à l'organisateur au moins 7 jours calendaires avant le départ de la première course de cette compétition.

ARTICLE 7 – PRINCIPES DE CLASSEMENT

7-1 Établissement du classement

Le YCF établit les classements du CHAMPIONNAT. Pour que le classement général en double d'une compétition soit pris en compte dans le CHAMPIONNAT, il faut au moins 10 bateaux en double au départ de cette compétition.

7-2 Classement individuel

Pour qu'un bateau puisse cumuler les points de chaque compétition à laquelle il participe, il faut que le propriétaire (ou copropriétaires), personne physique ou morale, soit le même pendant la durée de sa participation au CHAMPIONNAT.

Chaque participation à une compétition donne droit à un nombre de points en fonction de son classement général à cette compétition et selon la table de type Cox-Sprague disponible sur le site Internet du YCF.

Le classement du CHAMPIONNAT se fait en retenant les points obtenus sur les 5 meilleurs résultats en points des 19 compétitions inscrites au programme.

7-3 Arbitrage des égalités

En cas d'égalité de points à l'issue des compétitions du CHAMPIONNAT, la meilleure place dans chaque classement général sera déterminée en tenant compte du résultat obtenu à la compétition ayant réuni le plus de participants dans la classe ou dans la série.

ARTICLE 8 – PARTICIPATION DES JEUNES ET DES FEMININES

De manière à favoriser la participation des jeunes licenciés (moins de 26 ans au 1^{er} janvier 2025) et des féminines, le YCF encourage chaque club organisateur à appliquer une réduction du tarif d'inscription à sa(ses) compétition(s) si un équipage compte au moins un jeune licencié ou une féminine parmi ses membres (gratuité pour un membre d'équipage si un tarif d'inscription par équipier est instauré, forfait dans le cas d'un tarif global par bateau).

ARTICLE 9 - REMISES DES PRIX

La remise des prix du CHAMPIONNAT sera assurée par le YCF et effectuée localement au sein de l'un des clubs partenaires du CHAMPIONNAT. Les vainqueurs seront récompensés lors de la Remise des Prix des Championnats IRC 2025.